

## ÉLECTIONS DE REPRÉSENTATIVITÉ

# Faisons entendre notre voix Votons SUD Activités Sociales

**D**ans quelques jours nous allons élire, pour trois ans, les représentant(e)s du personnel siégeant dans les comités d'établissement (CE) et les délégués du personnel (DP) de la CCAS.

Notre organisation syndicale existe, dans les activités sociales, depuis les élections IRP de juin 2011. SUD Solidaires avait alors obtenu plus de 14% des voix sur le siège de Montreuil, faisant élire deux déléguées du personnel. Depuis cette date, nombreux sont les collègues du siège, mais également des territoires qui nous ont rejoint. Certain(e)s d'entre eux sont aujourd'hui candidat(e)s sur nos listes.

Ce que nous avons fait sur le siège de la CCAS, nous pouvons, avec vous, le faire sur l'ensemble des activités sociales. C'est ce que nous vous proposons.

### Nos engagements pour la mandature qui s'annonce

Avoir le plus d' élu(e)s possible SUD Solidaires, c'est le moyen le plus efficace pour connaître les projets du CA et de la DG, pour en informer le personnel, les analyser et pour construire ensemble nos revendications en défense de nos droits, de nos emplois, du contenu de nos activités professionnelles. Mais c'est aussi la certitude d'avoir des élu(e)s intègres et indépendants des lieux de décisions politiques des activités sociales : confédérations et fédérations syndicales, Conseil d'Administration, Direction générale.

Tous nos candidat(e)s, demain nos élu(e)s s'engagent à défendre les intérêts individuels et collectifs du personnel, à siéger, à ne céder à aucune pression, à ne rien lâcher, à être à vos côtés si vous avez besoin de nous, à être à l'initiative de toutes les études économiques et/ou sociales nécessaires à améliorer la vie au travail du personnel de l'organisme.

Nous concevons le syndicalisme comme la participation à un outil de défense des intérêts collectifs et individuels du personnel, au cœur de la décision et de l'action.

Nous nous engageons à publier systématiquement les informations et les explications les plus précises sur les projets de la direction, chacun-e pouvant ainsi se déterminer en pleine conscience.

Nous refusons de nous substituer aux salariés : pas de négociations dans le dos du personnel, ni d'accord contre son avis et, au cours des actions.

Alors que les salariés et leurs familles subissent de plein fouet les conséquences de la politique d'austérité du gouvernement, ces élections sont l'occasion pour le personnel des activités sociales de faire entendre ses revendications. C'est aussi l'occasion de (re) commencer à créer un rapport de forces favorable à leur satisfaction. Ensemble, prenons nos affaires en mains. Il est temps que le personnel de la CCAS ne soit plus une variable d'ajustement des difficultés financières et organisationnelles, mais un des véritables atouts des activités sociales.



### Ensemble revendiquons et gagnons défendre nos droits en conquérant de nouveaux

## NOS EMPLOIS SALAIRES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Stop à la précarisation de l'emploi (intérim, CDD, stagiaires,...)
- L'article 25 du Statut national du personnel des IEG n'est pas négociable. EDF doit rester notre employeur de droit
- Un seul personnel, un seul statut : passage au Statut de tout le personnel conventionné, quel que soit son lieu de travail et son métier
- L'augmentation des effectifs afin d'améliorer les conditions de travail

- P. 1 : Nos engagements
- P. 1 : Nos revendications
- P. 2 : La CCAS dans son contexte
- P. 3 : Notre bilan
- P. 3 : Le bilan des CE et CCE
- P. 3 : La confiance n'y est plus
- P. 4 : CGT/FO : un mariage de raison
- P. 4 : Pourquoi voter Sud Activités Sociales

- La publication de tous les postes vacants aux TH
- La reconnaissance des qualifications, des diplômes et les reclassements associés
- Pas de salaire mensuel inférieur à 1 700 €net
- Pas de départ en retraite avec une pension inférieure à 1 700 €net
- L'arrêt du clientélisme outrancier qui favorise quelques uns au détriment de beaucoup d'autres
- Un moratoire sur les réorganisations des services
- La mise en place d'un plan d'action contre la souffrance au travail (stress, pénibilité, harcèlement moral, pressions, burn out... )
- Le respect du Statut national, de la Convention collective et du Code du travail

## un avenir pour les activités sociales

- Le maintien de la CCAS dans sa forme juridique actuelle
- La défense de notre 1% devant les tribunaux. Les patrons des IEG doivent payer leurs dettes, toutes leurs dettes aux activités sociales
- L'arrêt de la gabegie financière et la rationalisation des dépenses : pas un centime ne doit manquer aux activités sociales des électriciens et gaziers
- Non aux fermetures de restaurants



- La prise en charge intégrale par les employeurs de la branche des IEG du financement de la restauration méridienne, sous la maîtrise d'ouvrage exclusive de la CCAS
- L'arrêt du transfert de gestion des centres de santé et le refus du paiement à l'acte
- L'arrêt de la vente du patrimoine immobilier
- Un audit juridique et financier des SCI
- Un audit des conditions financières d'achat de la CIAT et les relations commerciales avec elle

### Le « pluralisme » en quelques chiffres

CE : 114 élus dont 110 CGT, 3 FO et 1 CFDT.  
 DP : 124 élus dont 116 CGT, 6 FO, 1 CFDT et 1 SUD.  
 Soit en heure de délégation pour l'ensemble de la mandature et en ne comptant que les heures DP et CE : 88 140 h pour la CGT, 3 510 h pour FO, 780 h pour la CFDT et 390 h pour SUD.

## Le contexte général de la CCAS

Cette nouvelle mandature s'annonce déjà comme une étape décisive pour le devenir des activités sociales.

Dès les résultats des élections connus, les négociations sur l'avenir des activités sociales entre les employeurs de la branche des IEG et les représentants des fédérations syndicales vont reprendre. Leur suspension pendant l'épisode électoral n'a pas éliminé pour autant les termes des négociations et les intentions des employeurs des IEG.

Gros de dangers pour le personnel, les cinq points de négociations demeurent :

**1/ L'avenir du financement des activités sociales.** Quel sera le budget des activités sociales et calculé sur quelles bases ?

**2/ L'avenir du statut juridique des activités sociales.** Les employeurs ont retenu la pire solution pour le personnel, à savoir que la CCAS devienne employeur de droit. Ce qui n'était qu'une hypothèse, a hélas été confirmé par un arrêt de la Cour de cassation rendu dans un contentieux initié par la CGT du siège de la CCAS.

**3/ L'avenir du statut et le devenir du personnel des activités sociales.** Si par impossible, la CCAS devenait employeur de droit, nous ne serions plus agents des IEG. Cela signifierait la perte du bénéfice du statut national du personnel des IEG.

**4/ L'avenir de la restauration méridienne.** Malgré des annonces électoralistes triomphantes, de la présidence de la CCAS concernant le restaurant de Montrouge, le dossier de l'avenir de la restauration est toujours ouvert. Il y est question de son financement, de sa gestion par les activités sociales...

**5/ L'avenir des moyens dits bénévoles attribués à chaque organisation syndicale.** C'est le point probablement le mieux négocié, puisqu'il s'agit là de l'avenir des organisations syndicales « représentatives » et de leurs moyens d'existence octroyés par les employeurs.

## Notre bilan syndical

Notre bilan est clair : nous n'avons jamais loupé une occasion d'être aux côtés de celles et ceux qui luttent et / ou qui avaient besoin de notre soutien.

**Les salariés de la gestion du personnel** à Montreuil qui ont mené une lutte pendant un an et à l'issue de laquelle ils ont gagné sur l'ensemble de leurs revendications, y compris l'indemnisation du surcroît de travail.

**Le personnel de l'forep** pour lequel nous avons mobilisé le personnel du siège afin de les accompagner envahir le Conseil d'administration pour obtenir des réponses claires à leurs légitimes questions sur la transformation de l'Institut de formation en Direction formation de la CCAS.

**Les salarié(e)s de l'usine PSA Aulnay** en grève pour préserver leurs emplois et empêcher la fermeture du site. Salariés dont nous avons accueilli une délégation qui est repartie avec plus de 1 000 € collectés à la porte du restaurant d'entreprise, à mettre dans leur caisse de grève.

**Les militant(e)s de la CGT Paris Energie**, sanctionnés à cause de leur détermination à défendre une salariée handicapée licenciée par ERDF.

**En participant à toutes les manifestations** en défense de nos droits, de nos acquis et particulièrement en défense de nos retraites.

**En défense des intérêts individuels**, des 17 dossiers que nous avons défendu en DP, sans compter nos nombreuses interventions syndicales.

**En défense des intérêts collectifs** et plus particulièrement de l'épineux dossier du passage au statut des personnels conventionnés des sièges et pour lesquels nous avons posé 12 questions en réunions des délégués du personnel du siège et écrit 8 numéros de notre bulletin d'information.



## Ce que nous avons fait en DP du siège, nous proposons de le faire dans tous les territoires

Nous avons deux déléguées du personnel **SUD SOLIDAIRES** élues dans l'instance DP du siège de la CCAS : une titulaire et une suppléante, sur 18 représentants du personnel, 14 CGT et 2 FO.

Au cours des 26 séances qui se sont tenues il a été posé 151 questions. Nous en avons posées **71**, dont 28 en défense de 17 salariés, certains dossiers ont imposé plusieurs questions avant d'obtenir satisfaction. Au final, 14 salariés ont obtenu gain de cause.

Nous avons également porté 43 revendications d'intérêt collectif, dont 12 relatives au passage au Statut national des

## N'accordez pas/plus votre confiance

aux représentant(e)s de ceux qui, aux commandes des Activités Sociale depuis plus de 60 ans, sont aujourd'hui à des degrés divers et quoi qu'ils en disent :

▫ **coresponsables de la souffrance et du mal être au travail.** Bien que souvent occultées, niées, les conclusions des

## CE et CCE quel bilan des sortants ? Des IRP confisquées par une seule OS

Il nous est impossible de vous présenter un bilan du fonctionnement des CE (siège et territoires) et du CCE. Nous n'avons en effet pas d'élu sortant en CE et en CCE. Cependant, soucieux de vous informer et de participer à la vie revendicative de la CCAS sur tous les terrains, nous avons demandé, à de nombreuses reprises, à recevoir les ordres du jour et les documents associés ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Ces documents nous ont été refusés à la fois par la direction générale et par les secrétaires (tous CGT) des CE et CCE.

Le résultat de ces refus, de cette opacité organisée par le duo employeur CGT/représentants du personnel CGT : pas de possibilité de vous transmettre les informations, de les analyser, de travailler les points des ordres du jour avec les salariés concernés et de faire des propositions. Pas non plus de possibilité de contrôler collectivement les IRP.

## 2 millions d'euros pour quoi faire ?

Depuis 2007, les CE et CCE ont reçu de la CCAS : près de 2 millions d'euros pour leur fonctionnement, le fameux 0,2 % de la masse salariale brute (en application des dispositions du Code du travail). A quoi cet argent a-t-il servi ? En quoi a-t-il été utilisé pour améliorer la vie professionnelle et les conditions de travail des salariés des activités sociales ? Enfin, si tout n'a pas été dépensé qu'est devenu le solde ? Nous demandons une fois encore la transparence totale sur l'utilisation de notre argent.

différentes expertises de CHSCT sont là pour témoigner. Les très nombreux arrêts maladie pour cause de mal vie au travail confirment.

▫ **coresponsables, complices ou bénéficiaires de (trop) nombreuses violations du Code du travail.** Combien de procès perdus chaque année devant les prud'hommes ? Un chiffre éclairant : en octobre 2013, la CCAS a provisionné **2 millions d'euros** pour faire face aux condamnations éventuelles dans les contentieux juridiques en cours.

▫ **coresponsables, complices ou bénéficiaires d'un clientélisme dans la gestion des carrières et des rémunérations.** Un seul exemple, sans doute le plus emblématique : l'embauche de l'ex secrétaire général de la fédération CGT de la chimie (FNIC), embauché en CDD le 3 novembre 2010 en GF 12 Nr 235. Il est aujourd'hui en passe d'être titularisé au Statut national et vient, à la Commission cadres d'octobre 2013, d'être reclassé en GF 14 Nr 260. En deux ans et demi : 2 GF et 5 Nr. Pendant ce temps là, l'employeur explique qu'un agent en NR 120 depuis 13 ans a bénéficié d'une progression salariale normale...

▫ **coresponsables de réorganisations souvent aussi coûteuses qu'inutiles.** Act'ien mouvement, débutée en 2008, cette réorganisation n'a pas atteint son terme. Sans parler des incohérences générées par une ligne hiérarchique unique que

nombre de présidents de CMCAS ont du mal à digérer, continuant à vouloir s'imposer en « hiérarchiques » du personnel des activités sociales. Sujet de stress important pour le personnel, quand cela ne va pas jusqu'à de la maltraitance, comme nous avons eu l'occasion de l'écrire à propos de la situation de trois de nos collègues TAC au Mans. Pour les protéger, il a fallu construire un -vrai- mur entre ces salariés et le président de la CMCAS du Mans afin qu'ils n'aient plus de contact !

▫ **coresponsables de la baisse des effectifs.** Depuis la mise en place d'Acti'en mouvement, nous constatons une baisse importante du nombre d'emplois dans les activités sociales. Avant 2008, on comptabilisait près de 1 500 emplois statutaires à la CCAS et autant dans les CMCAS. Aujourd'hui, tout compté, il ne reste que 2 150 emplois statutaires. D'après nous, il manquerait donc 850 postes. On nous affirme par ailleurs, qu'il n'y aurait plus de postes pour la comptabilité. Et pourtant, un récent document, demandé à la direction générale par notre organisation syndicale, nous informe qu'il y a 170 postes disponibles sur le siège de la CCAS...

▫ **coresponsables de la vente du patrimoine immobilier.** Pas besoin ici de détailler les ventes dont vous avez tous connaissance dans vos territoires respectifs et qui sont toutes validées (presque systématiquement) unanimement au CCE par les représentants du personnel ...

▫ **pour certains d'entre eux, mis en cause dans les « affaires » judiciaires de l'organisme.** Notre syndicat est partie civile dans ce dossier afin d'y représenter et d'y défendre les intérêts du personnel des activités sociales. La date de l'audience sera fixée au plus tard en avril 2015.

## CGT et FO un (pas si) curieux mariage

Le jeudi 24 octobre dernier, la salle Jean Boyer du siège de la CCAS a été le théâtre de l'officialisation publique de l'union électorale entre la CGT et FO. Il était question de renouveler les membres du CHSCT du siège. Ces deux organisations syndicales ont fait liste commune. Cet attelage est également opérationnel sur le territoire Centre, où ensemble CGT et FO ont organisé des assemblées générales pré-électorales du personnel début novembre 2013, en « oubliant » d'inviter nos deux candidat(e)s SUD sur le territoire.

Leurs représentants fédéraux votaient déjà ensemble (presque) toutes les décisions politiques au Conseil d'administration de la CCAS. Aujourd'hui, la CGT partage ses mandats avec ceux dont elle sait qu'elle n'a rien à craindre. La CGT et FO partagent la même stratégie de « transformation » des activités sociales.

La preuve est faite : ces deux organisations syndicales - à les entendre « ennemies » hier, accouquinées aujourd'hui - s'associent pour gérer ensemble les activités sociales de demain et pour faire front contre leur seul adversaire commun : SUD Solidaires.

Vous vouliez envoyer un signal fort de mécontentement à la direction de la CCAS en votant FO ? Ne gaspillez pas votre voix en la confiant à cette association CGT et /ou FO : c'est la même chose, ils l'affichent et le revendiquent.

▫ **coresponsables d'une situation financière catastrophique.** Malgré les ventes de patrimoine, le trou se creuse et malgré cela, la direction de la CCAS continue de passer des commandes « obligatoires » à la CIAT pour lui acheter du matériel dont la CCAS, donc les activités sociales des électriciens et gaziers, n'ont pas un besoin urgent... Il serait par exemple « convenu », qu'il faut impérativement passer 4 à 5 millions d'euros de commandes à la CIAT tous les ans. Nous pourrions aussi évoquer les centres de vacances entièrement réhabilités à neuf par la CCAS alors qu'ils seraient, tel St Cyprien, destinés à la vente.

- Vous voulez pouvoir compter sur une organisation syndicale qui consacre toute son énergie à la **défense des intérêts individuels et collectifs des salariés**, de tous les salariés des activités sociales ?
- Vous voulez soutenir une organisation syndicale qui **ne lâche rien** ?
- Vous voulez des élu(e)s qui **portent et défendent vos revendications** dans les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) ?
- Vous voulez des représentant(e)s du personnel **indépendants des organisations syndicales qui dirigent les activités sociales** ?
- Vous voulez continuer à travailler dans **les activités sociales dans leur forme juridique actuelle** ?
- Vous voulez ajouter un « **AVEC LE PERSONNEL DES ACTIVITES SOCIALES** », au « Par » et « Pour » les électriciens et gaziers ?

**Alors donnez de la voix  
à votre voix : votez  
SUD ACTIVITES SOCIALES**

